



THE  
LUTHERAN  
WORLD  
FEDERATION

A Communion  
of Churches

[lutheranworld.org](http://lutheranworld.org)

## RESOLUTION EN FAVEUR DE L'IMPLEMENTATION DE PACTES MONDIAUX SUR LES REFUGIES ET LA MIGRATION

**Le Conseil de la FLM, réuni à Genève, en Suisse, du 27 juin au 2 juillet 2018, autour du thème « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Matthieu 10,8), a délibéré et adopté la résolution suivante :**

### En faveur de l'implémentation de pactes mondiaux sur les réfugiés et la migration

*Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli. (Matthieu 25,35)*

- (1) Le monde connaît actuellement le plus grand nombre de déplacements de personnes depuis la Deuxième Guerre mondiale, dont beaucoup ont été obligées de fuir leur domicile. Dans leur recherche de sécurité ou de meilleures opportunités, beaucoup d'entre elles perdent la vie, deviennent la proie de trafiquants d'êtres humains et font face à plusieurs autres formes de violence et d'abus. Malheureusement, beaucoup de gouvernements faillent à leurs obligations, en vertu du droit international, de protéger les droits humains de toute personne en déplacement et d'apporter une aide aux réfugiés et aux chercheurs d'asile.
- (2) En réponse à ce problème mondial, les Nations Unies sont sur le point d'adopter, en fin d'année, deux documents importants sur la manière dont la communauté internationale devrait répondre aux migrations et aux déplacements massifs. Les documents décrivent des mécanismes spécifiques pour le partage des responsabilités entre les États membres.
- (3) À Windhoek, l'Assemblée a adopté une résolution concernant les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et la migration forcée, par laquelle l'Assemblée a exhorté le Bureau de la communion de la FLM à renforcer l'implémentation du Cadre d'action global pour les réfugiés de l'ONU et à contribuer activement au développement du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial sur la migration.

À cet effet, le Conseil invite :

- (1) les Églises membres de la FLM à :
  1. continuer de soutenir le travail du Département d'entraide mondiale de la FLM qui vient en aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil, notamment dans les domaines de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix ;
  2. soutenir le programme « Symboles d'espérance » du Département de la Mission et du Développement (DMD) en rapport avec les migrants et à y collaborer, le cas échéant ;
  3. promouvoir et défendre l'implémentation des deux pactes dans leurs pays respectifs ; et
  4. faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin qu'ils participent au soutien des réfugiés et au partage des responsabilités avec les États qui accueillent le plus de réfugiés ; et
- (2) le Bureau de la Communion de la FLM à :
  1. familiariser les Églises membres avec les deux pactes ; et
  2. soutenir les Églises membres dans leur plaidoyer pour l'implémentation des pactes.